

Le vol retour **Belgique - Congo** par **Vander Linden – Fabry** décembre 1930







ans le numéro précédent, nous parlions en détail du vol aller.
Le vol retour l'égale aussi au niveau de la correspondance. Il est vrai qu'aucun timbreposte spécial n'a été émis au Congo Belge, mais la Poste a fait énormément de publicité pour amener la population européenne à écrire à leurs familles via cette nouvelle possibilité.

Une taxe aérienne spéciale de 5 F. par 10 grammes était perçue sur ces envois

◀ Lettre de Léopoldville postée le 16 décembre 1930 pour Bruxelles.

Port terrestre 1,00 F./20 grammes et 5 F. de taxe aérienne spéciale.

Remarquez la signature des deux membres d'équipage.

◀ Les lettres recommandées pouvaient aussi être confiées.

Affranchissement Port terrestre:

1.00 Fr/20 gr

Droit de recommandation:

1.75 Er

Taxe aérienne:

1.75 Fr 10.00 Fr (2 x 5 Fr/10 grammes)

La Poste de Léopoldville réalisa aussi deux cachets spéciaux pour les envois recommandés. Un sur une ligne et un sur trois lignes qui étaient appliqués à l'encre noire.

Affranchissement Port terrestre: Droit de recommandation:

1.00 Fr/20 gr

Droit de recommandatio

1.75 Fr

Taxe aérienne:

5.00 Fr

Mademoiselle Viliano Mortier

Rue de Eréves, 44 A

Prux elles

Relgique

AVION

Relgique

Nous connaissons quelques lettres ordinaires qui portent néanmoins le cachet sur une ligne

En outre, il existe un nombre limité de lettres (à ce jour, nous en connaissons quatre) qui affichent les deux cachets spéciaux. Ci-contre un exemple.

Mais manifestement, on pouvait aussi déposer des courriers au terrain d'aviation de Léopoldville qui utilisait un autre type de cachet sur trois lignes. Après 40 ans de recherche, nous n'avons seulement trouvé qu'un seul document. Il porte aussi les signatures de l'équipage.

C'est le verso d'un entier postal. Remarquez également la vignette de propagande spéciale de la Sabena pour ses vols intérieurs.







Du courrier d'autres villes congolaises était transporté à Léopoldville.

◀ Ci-contre une lettre de Coquilhatville postée le 10 décembre 1930.

Affranchissement : port terrestre

1,00 F./ 20 grammes

Droit de recommandation 1,75 F.
Taxe aérienne 1.50 F./

1,50 F./20 grammes

(Coquilhatville – Léo) 10,00 F. (2 x 5 F. par 10 grammes)

La lettre est donc suraffranchie de 0,75 F.



De Brazzaville, la capitale du Congo français, des envois seront également acceptés pour être confiés à l'appareil. On apposa un cachet de cinq lignes. Une taxe aérienne spéciale de 3 F./10 grammes était d'application.

Ce courrier a été transporté par bateau sur le fleuve Congo jusqu'à Léopoldville.



Le 17 décembre, Vander Linden et Fabry quittaient Léopoldville à bord du même appareil en direction de Bruxelles. A côté de la correspondance européenne prévue pour effectuer également le vol retour, du courrier congolais se trouvait aussi à bord.

Lors de l'escale de Bangui, du courrier sera également repris à bord.

■ Taxe aérienne 3,00 Fr/10 grammes. Cachet "PAR AVION" biffé à Marseille.

Le voyage se poursuivra par Fort-Lamy (Tchad) qui sera atteint le 19 décembre. Avant leur départ vers l'Europe, l'équipage constata cependant une casse moteur insurmontable. Il n'y avait rien d'autre à faire que d'attendre un nouveau moteur. Vu que cela pouvait durer plus de trois mois, il fut décidé d'expédier la majorité de la correspondance par la voie ordinaire. La plupart de ces pièces portent un cachet d'arrivée de début mars 1931.

La correspondance de Bangui et de Fort-Lamy fut confiée au pilote français Poulin. Il effectuait en compagnie de Wauthier et Parisot un voyage d'étude sur l'ordre de l'Institut National d'Anthropologie. Ils prirent donc ce courrier à bord de leur Farman197 F-AJTS "Général Laperrine" et quittèrent Fort-Lamy le 22 décembre.

Via Zinder – Niamey – Gao – Reggan – El Goléa, ils atteignirent Alger où le courrier fut transbordé sur un paquebot de la ligne Alger – Marseille. La correspondance porte un cachet d'arrivée de Paris ou de Bruxelles du 2 janvier 1931.

Comment nos infortunés Belges s'en sont-ils sortis à Fort Lamy?

Le 25 mars, le nouveau moteur était en place et le "Reine Elisabeth" pouvait reprendre son voyage le jour suivant.

A ce moment, ils prirent aussi du courrier à bord pour l'Europe. Exceptionnellement, aucune taxe aérienne ne fut exigée. Le voyage se poursuivit heureusement sans plus de problème.

Lors du survol du Bourget (aérodrome près de Paris), le sac postal destiné à la France sera parachuté.

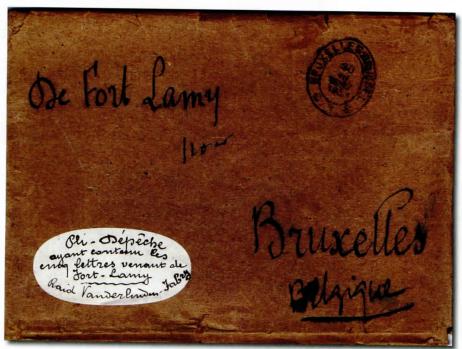


▲ Lettre de Fort-Lamy avec cachet d'arrivée à Paris le 31.03.1931

La correspondance pour la Belgique était très limitée et était seulement constituée de cinq lettres.

Elles ont été regroupées dans une enveloppe et délivrées ainsi à Bruxelles le 30 mars 1931.





Le voyage aller-retour a duré quatre mois au total. Malgré la panne, il a été prouvé qu'une liaison aérienne avec notre colonie n'était plus une utopie.

Début 1935, la Sabena inaugurait la première liaison aérienne régulière avec le Congo. 🕏